



■ Conditions générales de vente et recommandations

Informations générales

- **Commandes** : Pas de minimum exigé.
- **Retours** : si vous avez besoin d'échanger une commande, nous ferons notre possible pour répondre à vos nouveaux besoins.
- **Emballage et Livraison** : en sus. Livraisons organisées par nos soins, sauf contrordre.
- **Informations et données** : Tous les efforts possibles sont faits pour garantir la validité et la précision des informations techniques données dans ce catalogue. Aucune responsabilité n'est acceptée par notre société en cas de dommage subi directement ou indirectement par une erreur ou un oubli.
- **BM** ® est une marque déposée de BERTHOLD MARX & CIE S.A.

Conditions générales de vente

Nos marchandises, mêmes vendues « franco », voyagent aux risques et périls du destinataires. Il peut être étudié avec notre clientèle des modalités particulières de livraison. Nous vous prions de bien vouloir vérifier le poids des colis à l'arrivée. Nous déclinons toute responsabilité en cas de manquant ou des casse ; des réserves devant être prises près du transporteur.

De convention expresse, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quelque soit le mode de règlement prévu à l'application, à titre de Clause Pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues.

Conformément à la loi N°92-1442 du 31.12.1992, le défaut de paiement entraînera également l'application de pénalités de retard d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Conformément à la loi N°80335-1442 du 12.05.1980, la présente vente ne sera parfaite qu'après paiement de la totalité du prix.

Tant que le prix ne sera pas intégralement payé, la marchandise vendue restera la propriété du vendeur.

Règlement : Escompte de 2% pour les règlements sous dix jours ou net à l'échéance, au delà, pénalité au taux de l'intérêt légal majoré à 50%. En cas de paiement avec escompte, le montant de la TVA récupérable devra être diminué en conséquence.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et 8 jours après une mise en demeure restée infructueuse, la présente vente sera résiliée de plein droit, si bon semble au vendeur.

La même décision désignera éventuellement un expert en vue de constater l'état de la marchandise restituée et d'en fixer la valeur ; sur cette base, les comptes des parties seront liquidés, compte tenu des dommages-intérêts incombant à l'acheteur pour résolution de la vente.

Seuls les juridictions et les tribunaux de Strasbourg sont compétents en cas de procédure.